



Ensemble pour une vie autonome...

EVA ASBL  
Rue d'Offignies, 70 à 7370 Dour  
Tél : 065/65.53.62  
Email : [info@eva-bap.be](mailto:info@eva-bap.be)  
N° Entreprise : 0830.683.848.

# Rapport Moral 2013

## **Introduction**

Le 29 juillet, la décision du Comité Européen des Droits Sociaux était rendue publique : l'Etat belge était condamné pour le manque de solutions d'accueil des personnes handicapées adultes de grande dépendance.

Le Comité européen a donné amplement raison aux 20 associations qui ont participé à la réclamation collective portée par la Fédération Internationale des ligues des Droits de l'Homme. L'Etat belge était sévèrement jugé face à la flagrante violation de plusieurs articles de la Charte sociale européenne et des droits des personnes les plus fragiles et démunies de notre société.

Cette condamnation est une victoire pour tous ceux qui ont crû dans la légitimité d'un combat collectif, au-delà des intérêts particuliers et au nom des droits fondamentaux qui doivent être reconnus à tout être humain.

\*\*\*

Il nous paraissait important d'introduire ce nouveau rapport par cette actualité d'une valeur inestimable pour l'application de nos droits. En effet, outre la révision en profondeur de la politique et des moyens accordés jusqu'à présent au handicap de grande dépendance qu'elle implique, cette condamnation ouvre la voie, dans les trois Régions du pays, à des actions individuelles en justice de personnes handicapées et/ou de leur familles, éventuellement accompagnées de demandes d'astreintes financières, par rapport à leurs difficultés d'accès aux solutions d'accueil qu'elles réclament

## **L'association**

### **1. Observation**

L'année 2013 est aussi synonyme pour notre association d'un événement important : **Le 21 octobre 2013 nous signons une convention de collaboration avec l'AWIPH.** Reconnaissance de notre association et de notre travail.

Communiqué de l'AWIPH - « Ce 21 octobre, l'AWIPH a signé une convention de collaboration avec l'association "Ensemble pour une Vie Autonome" (EVA), rassemblant

des bénéficiaires d'un budget d'assistance personnelle (BAP). Cette convention a pour objectif de favoriser une meilleure communication entre les bénéficiaires d'un BAP et l'Agence mais aussi de prendre en compte leurs réalités. Celle-ci est une première. Elle atteste plus que jamais la volonté de l'Agence de permettre aux personnes handicapées et leur famille de participer activement aux décisions qui les concernent directement et de donner leur avis sur les services qui leur sont dispensés. ... »

Cette année encore, nous sommes restés fidèles à notre leitmotiv : « rien sur nous sans nous » conformément à la Convention ONU des droits des personnes handicapées qui dénonce également les barrières tant physiques que psychologiques qui persistent dans la société. Et ces barrières ont encore été nombreuses qu'il s'agisse de notre participation ou du fonctionnement du BAP de manière générale.

Cette nouvelle convention est donc porteuse d'espoir d'intégrer nos valeurs, expériences et souhaits dans le développement des futures politiques et services garantissant notre autonomie.

## **2. Objet**

L'objet de notre association tel que défini dans nos statuts est de garantir à chacun une liberté de gestion, de décision et de choix dans tous les domaines d'activités et services lui permettant une qualité de vie et répondant à son projet de vie et cela grâce à son BAP.

Cet objectif n'a guère évolué cette année et nous aurions pu reprendre mot à mot le constat déjà fait dans notre rapport moral de 2012...

Difficultés de gestion financière du budget dues au système de tiers payant, absence de services et de réponses adaptées, manque d'information et, au final, le même constat de non utilisation du budget global BAP de l'AWIPH qu'en 2012.

Au niveau de l'information, le Vade-Mecum BAP de l'AWIPH tant attendu a été remis à l'ensemble des bénéficiaires en fin d'année.

Guide pratique et explicatif, ce document reprend étape par étape la procédure de mise en place et de fonctionnement du BAP en répondant à de nombreuses questions.

Un changement d'orientation dans l'attribution des budgets a également été mis en place par l'Agence cette année afin de répondre à un maximum de demandes urgentes. Le montant accordé est désormais un forfait de 7500 € pour une aide de jour et de 14.000 € pour une aide de jour et de nuit. Il n'est donc plus déterminé par l'évaluation des besoins réels au domicile de la personne handicapée et l'élaboration de son plan d'intervention par un agent du Bureau Régional.

Ce forfait peut par contre être utilisé par la personne plus librement quant aux services auxquels elle souhaite faire appel mais dans les limites bien sûr du montant accordé.

Les priorités d'accès aux BAP sont établies par la Ministre. La priorité n° 1 répond de nouveau aux demandes de personnes présentant une maladie évolutive figurant dans la liste reprise au point 2 – chapitre III : priorités – de l'arrêté BAP du 14 mai 2009. La priorité suivante indique que le demandeur ne peut bénéficier d'aucune autre réponse institutionnelle que ce soit directement en lien avec le handicap comme un centre du jour par exemple mais aussi l'école.

Nous regrettons que le BAP aujourd'hui ne soit plus qu'une réponse aux besoins primaires d'un public restreint et perde ainsi toute sa valeur de participation et d'inclusion dans la société pour tous les types de handicap et à tout âge.

### **À noter...**

Mme la Ministre Tilieux a fait appel à la société BSB Management Consulting afin de mener une enquête auprès de l'ensemble des acteurs concernés, tant au niveau des bénéficiaires que des prestataires, mais aussi auprès des coordinateurs et des agents traitants. Son objectif est d'évaluer globalement la mise en œuvre du dispositif : comment faire pour que ce dernier apporte réponse efficace et efficiente aux attentes et besoins des personnes en situation de handicap, que ce soit sur le plan de la qualité des

services qui leur sont proposés mais aussi sur le plan des contraintes/charges/modalités de gestion qui en découlent pour l'AWIPH. Entretiens individuels et focus groupe ont été réalisés en décembre et continueront début janvier 2014. Les résultats devraient également permettre une révision de l'arrêté BAP du 14 mai 2009.

## **Objectifs**

### ➤ **L'information et l'orientation**

- Via notre site Internet, nous avons principalement informé de l'actualité : événements, publications, réflexions, témoignages... en lien direct avec le BAP, la vie autonome ou toutes infos s'y rapportant. Toutes ces informations ont également été envoyées systématiquement à nos membres.
- Un contact téléphonique
- L'année 2013 a également été l'occasion de nombreuses rencontres avec l'AWIPH dans le cadre de notre collaboration : questions et réponses et informations transmises aux membres.

### ➤ **Échanges d'expériences**

En 2012, nous avons organisé des réunions de bénéficiaires à Mons, Charleroi et Liège. Cette année, nous avons participé à toutes les tables rondes d'échanges d'expériences de bénéficiaires organisées par l'AWIPH. Mai et août : participation au groupe de travail sur le BAP du Conseil Consultatif Wallon de la Personne Handicapée. Octobre : participation à une réunion de coordination des coordinateurs de BAP au bureau régional de l'AWIPH de Mons. Novembre : Cabinet de Mme Tilieux : participation au comité de pilotage dans le cadre de l'évaluation de la mise en œuvre de l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 mai 2009 relatif aux conditions d'octroi du budget d'assistance personnelle.

### ➤ **La capacité de proposer des services**

Dans ce cadre, il est à noter, une volonté, une demande tant des bénéficiaires que des services et de l'AWIPH de travailler à une sensibilisation, formation afin d'adapter l'offre à la demande. Mme Burlet, collaboratrice engagée en avril, avait pris contact avec différents services demandeurs de nous rencontrer. Dans le cadre de notre collaboration avec l'AWIPH, nous allons travailler ensemble à des programmes de formation pour les services d'aide aux familles.

### ➤ **La défense des intérêts**

1. Mme Baudine, Administratrice Générale de l'AWIPH a déclaré dans le cadre de notre convention de collaboration : « si on ne travaille pas avec les personnes, on ne peut pas offrir un service adéquat. La personne est capable de savoir ce qu'elle veut pour elle-même. Nous sommes là pour lui donner ce dont elle a besoin et pas ce que nous pensons qu'elle pourrait avoir besoin... »

2. Nous sommes membres officiels du Réseau Européen Independent Living (ENIL) et très actifs et représentatifs pour la Wallonie.

En février 2012, nous participions à une audience au Parlement européen à Bruxelles. ENIL et ses organisations partenaires ont présenté des preuves de l'impact des mesures d'austérité sur les personnes handicapées dans l'union européenne et ont défini des actions pouvant être prises par le Parlement Européen et la Commission Européenne pour remédier à cette situation comme notamment leur proposition concernant la résolution du Parlement européen sur

l'effet des coupes dans les dépenses publiques consacrées aux services destinés aux personnes handicapées de l'UE

En septembre, nous avons participé à la Freedom Drive, marche pour la liberté, organisée tous les deux ans à Strasbourg auprès du Parlement européen. Nous y avons rencontré les parlementaires belges afin de les sensibiliser et obtenir leur soutien pour l'adoption de cette résolution.

3. Nous faisons partie du Collectif Handicap, les 22 associations représentatives du secteur du handicap en Belgique ayant introduit une réclamation collective contre l'Etat belge auprès du Comité Européen de Droits Sociaux par l'entremise de la Fédération Internationale des Ligues Droits de l'homme (FIDH), pour le manque de solution d'accueil et d'hébergement pour les personnes porteuses d'un handicap de grande dépendance. Le BAP fait partie de ces solutions tel que précisé dans le document déposé à Strasbourg et nous veillons à ce qu'il soit considéré à part égale avec les autres demandes.

4. Défense « individuelle » aussi de problèmes rencontrés par les bénéficiaires.

### **3. Structure**

#### L'assemblée générale

Conformément à la législation relative aux ASBL ainsi qu'à nos statuts, une assemblée générale a eu lieu le 18 juin.

#### Le conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit au mieux de ses possibilités. Nous échangeons régulièrement par téléphone, mails ou lors de diverses rencontres extérieures.

#### Un collaborateur

Notre principal souhait était de pouvoir engager un collaborateur et ce chemin n'a pas été sans embûches.

Dès l'annonce de l'octroi de notre subvention en juin 2012, nous avons introduit une demande APE qui nous a été refusée en février 2013, près de 8 mois après son introduction. Nous nous sommes alors retrouvés dans des conditions de délais d'engagement difficiles : la période couverte par la subvention se terminait au 31 octobre, nous ne pouvions proposer qu'un CDD de 6 mois.

Engagement de Mme Burlet le 18 avril 2013 mais son contrat fut interrompu fin mai suite à des problèmes personnels.

Nous avons alors eu recours à la société d'intérim Unique pour l'engagement d'une secrétaire pour les 4 mois restant encore couverts par la subvention.

Dès la confirmation de la dérogation nous permettant de prolonger la subvention jusqu'au 31 décembre 2013, et la possibilité qu'elle soit renouvelée pour 2014, nous avons relancé une offre d'emploi et continué parallèlement à travailler avec la personne engagée par intérim.

Engagement de Mme Dupont le 12 novembre 2013. Malheureusement celle-ci fut victime d'un accident la semaine suivante et nous avons mis fin à son contrat de commun accord, son dernier certificat prolongeant son incapacité jusqu'au 15 février 2014.

**À noter** : le Forem refuse toute publication d'offre d'emploi tant que la notification officielle d'octroi de toute subvention n'est pas établie ce qui occasionne des décalages entre la date effective d'octroi et la possibilité d'engagement réel.

#### **4. Collaboration**

##### ➤ **L'AWIPH**

La signature de notre convention de collaboration avec l'Agence nous apparaît avant tout comme un espoir de pouvoir enfin travailler ensemble et quitter la position d'opposition dans laquelle nous nous sommes retrouvés bien malgré nous et à contrecœur. Le « ensemble » du nom de notre association a toujours été un souhait, une nécessité nous semble-t-il.

Un courrier individuel présentant brièvement notre association et invitant les bénéficiaires à nous rejoindre a été envoyé par l'administration à chacun et nous l'en remercions vivement.

##### ➤ **Onafhankelijk Leven**

Retour de plus de collaboration et d'échanges avec l'association de bénéficiaires flamande que ce soit au sein du Collectif Handicap porteur de la plainte à Strasbourg mais aussi dans le cadre du Réseau Européen ENIL ou encore d'échanges conviviaux entre bénéficiaires. Nous défendrons la même vision, les mêmes objectifs à tous les niveaux de pouvoirs.

##### ➤ **PROPAGÉ's**

Depuis janvier, nous bénéficions de l'expertise de Propagé's, agence conseil en économie sociale agréée par la Région Wallonne, qui nous accompagne dans le développement de notre projet.

Analyse de notre projet et plan de développement, accompagnement et conseils tant au niveau financier que relationnel avec les institutions, défense de projets auprès des pouvoirs publics...

##### ➤ **Toolbox**

Toolbox est une asbl dont la mission est d'améliorer la gestion d'associations œuvrant dans le secteur social en Belgique et proposant l'accompagnement bénévole de professionnels pour des missions spécifiques. Nous avons bénéficié de cet accompagnement pour le recrutement de notre collaborateur, aide bien précieuse dont nous les en remercions vivement.

##### ➤ **Les associations représentatives du handicap**

Les collaborations restent « frileuses » en général ce qui est en soi un peu normal. Eva doit d'abord montrer qui elle est !

#### **5. Ressources financières**

Nous avons obtenu une subvention de 40.000 € de Mme la Ministre Éliane Tilieux qui se sera donc étalée sur 2012 et 2013.

Nous avons réintroduit un dossier de renouvellement pour 2014 afin de poursuivre leurs activités et enfin pouvoir engager plus sereinement un collaborateur !

Sans aide à l'emploi, nous ne pourrions malheureusement engager qu'une personne à temps partiel.

La cotisation annuelle de nos membres reste de 20 €.

#### **6. Communication**

##### **Une nouvelle stratégie**

Nécessité de développer une image plus forte, plus représentative nous permettant une meilleure visibilité et participation au travers de différents outils et actions.

Public cible : toutes les personnes en situation de handicap, les bénéficiaires et candidats bénéficiaires de BAP, les associations de personnes handicapées, les professionnels, les administrations (AWIPH), les Ministres wallons et les membres du Parlement, les médias et tous les individus partageant nos intérêts.

## 1. Un plan de communication

Nous avons fait appel aux services d'une agence de communication D&L Production pour nous aider à poser les bases d'un plan de communication pour les années à venir nous proposant la déclinaison de nos objectifs en actions de communication.

Identification des cibles – identification des modes de contact pour les cibles identifiées – rédaction d'un plan de communication structuré identifiant les moyens nécessaires (canaux, ressources, ...), les échéances et une stratégie claire – Déclinaison du plan de communication en une task-list qui sera utilisée par l'équipe.

## 2. Des outils

Les outils développés ont des orientations/des significations différentes selon le public auquel ils s'adressent et ont aussi pallié à l'absence d'un collaborateur pouvant nous représenter et à nos propres limites et possibilités de déplacement.

### Sensibilisation

Nous avons réalisé des reportages vidéo auprès de 3 bénéficiaires de BAP afin de promouvoir la Vie Autonome et montrer que malgré un handicap de grande dépendance nous pouvons encore vivre pleinement... si on nous en donne les moyens !

À voir sur notre site : Focus sur des récits de vie, le combat pour l'autonomie malgré un handicap de grande dépendance... Le BAP en images !

Ces vidéos, avant tout réalistes mais positives, portent nos valeurs et sont aujourd'hui nos meilleurs ambassadeurs.

Portrait de Corinne Lassoie : au travers de mon expérience personnelle du BAP, présentation de notre association. Petit détour par l'AWIPH, la synthèse de tables rondes de rencontre avec les bénéficiaires, la Freedom Drive organisée par ENIL à Strasbourg en septembre 2013 et la reconnaissance de notre association qui a bien pris sa place dans le processus du BAP au sein de l'administration.

Portrait de Jonathan Polmans: une autre situation mais toujours le même combat pour la vie

Portrait de Stéphane Latinis : une autre belle leçon de courage et de dignité !

### Identité visuelle

- Un nouveau logo plus dynamique et plus vivant nous rappelant qu'il nous appartient d'être acteur de notre vie. Plus ouvert aussi envers tous ceux désirant avancer avec nous ! Une image de référence pour le BAP et d'identité pour les bénéficiaires.
- Une charte graphique apportant une cohérence et de nouveaux une référence identitaire quel que soit l'outil développé

### Information

- Un nouveau site Internet [www.eva-bap.be](http://www.eva-bap.be) plus complet et surtout plus convivial que nous allons construire ensemble car il donne avant tout à chacun la possibilité de s'exprimer et participer selon son expérience.

Notre souhait est qu'il devienne un outil de référence et d'information pour tous les acteurs impliqués dans l'utilisation ou la mise en place du BAP

- Un flyer présentant l'association, sa mission et objectifs, le BAP et la Vie Autonome.
- Des affiches de présentation.

Flyers et affiches sont présentés et distribués dans tous les Bureaux de l'AWIPH et d'autres associations par exemple. Notre plan de communication a identifié d'autres cibles comme les relais Handicontact.

- Des fardes A4 à rabats pouvant contenir divers documents selon les circonstances. Nous souhaitons développer des brochures d'information mais la modification de l'arrêté BAP et donc de son fonctionnement les aurait rendus rapidement obsolètes.

## Promotion

Cartes de vœux, calendriers de poche, bics et flyers nous ont permis en cette fin d'année d'encore plus élargir le public ciblé et donc notre visibilité, la promotion du BAP.

## **Activités / Agenda**

### **15/01 – Rencontre avec Propage's ASBL.**

Première rencontre avec Monsieur François Moens, coordinateur, chargé de développement de projets.

### **18/01 – Rencontre Infopme la maison de l'Entreprise.**

Comment développer une bonne communication... Nous avons rencontré Monsieur Courier gestionnaire de projet multimédia et internet

### **26/02 – Salon Objectif Com Charleroi**

Découverte d'un monde inconnu et rencontres très intéressantes tant au niveau de la communication interpersonnelle que de relais dans le cadre de futurs événements organisés

### **26/03 – UCM : Rencontre avec service juridique pour finaliser le contrat d'emploi de notre collaboratrice.**

Toujours accompagnés de Monsieur Vandenstein consultant auprès de Toolbox.

### **29/03 – 31/05 – AWIPH**

Réunion avec Mme Isabelle Englebert et M. Jean Marie Gerkens dans le cadre de notre convention de collaboration

### **29/03 – Rencontre avec Média Animation – agence de communication.**

Média Animation semble spécialisée dans le secteur associatif. Premier contact afin de développer notre plan de communication et site internet

### **25/04 – Rencontre Monsieur De Coster « Messao » agence de communication**

### **26/04 – Rencontre Monsieur Raquez « Arkam » agence de communication**

### **13/05 – AWIPH Charleroi : action « Vie Féminine »**

Dans le cadre de sa campagne de sensibilisation « la caravelle des droits », l'association Vie Féminine organisait une action devant les locaux de l'Administration Centrale afin d'interpeller sur la situation des femmes, des mamans souvent obligées de quitter leur emploi, amenées à perdre leurs droits afin de rester à la maison pour s'occuper d'un proche, d'un enfant en situation de handicap. Cette association revendique principalement des places d'accueil et d'hébergement. Nous étions là afin de souligner que le BAP est une alternative, une des solutions réclamées dans le cadre de la plainte à Strasbourg et devant aussi être développée

### **14/05 – AWIPH Charleroi – Journée d'information pour les professionnels.**

Notre collaboratrice a participé à cette journée d'information et d'échanges destinée à tous les professionnels, services, coordinateurs,... intervenants dans le cadre du BAP

### **15/05 et 28/08 – Conseil Wallon de la Personne Handicapée – Namur.**

Nous avons été invités à participer au groupe de travail sur le BAP mis en place par ce conseil afin d'en évaluer le fonctionnement et les problèmes rencontrés et pouvoir ainsi adresser des recommandations auprès du cabinet de la Ministre.

### **15/05 – Rencontre D&L production – agence de communication.**

Premier contact avec cette agence ayant une bonne connaissance du secteur du nom marche pour notre plan de communication. Monsieur François Moens nous accompagne dans la démarche.

### **24/05 – Cabinet de Mme la Ministre Éliane Tilieux**

Toujours en compagnie de Monsieur François Moens, rencontre avec Monsieur Strale afin d'évaluer notre projet, nos objectifs en relation avec l'évolution du BAP, la reconduction de notre subvention pour 2014

### **28/05 – Réunion du Collectif Handicap/Plainte – Bruxelles**

Nous avons participé à toutes les réunions du Collectif et suivi la démarche avec beaucoup d'intérêt afin que le BAP soit autant reconnu que les autres solutions. Onafhankelijk Leven nous a rejoints et nous sommes très heureux que la condamnation concerne toute personne en attente d'une solution quelle qu'elle soit.

### **31/05 – 19/06 – D&L production/François Moens réunion de travail**

Notre plan de communication a été élaboré en plusieurs étapes, échanges téléphoniques et rencontres afin de correspondre au mieux à notre demande.

### **06/06 – Réunion de bénéficiaires AWIPH Mons**

### **20/06 – Réunion de bénéficiaires AWIPH Charleroi**

### **03/10 – Réunion de bénéficiaires AWIPH Namur**

Échanges d'expériences et d'informations toujours très intéressants

### **28/06 – Salon « Poly'Life » Namur**

Ce salon dédié à la personne polyhandicapée proposait une foule d'associations et de services-conseils, d'idées d'adaptations, de transport,... Ce fut l'occasion de rencontres et d'échanges tant concernant le BAP que d'informations à donner à nos membres

### **10/07 – 29/07 – condamnation de l'État belge**

Réunion préparatoire et conférence de presse de la Ligue des Droits de l'Homme annonçant la condamnation de l'État belge par le Comité européen des Droits Sociaux.

### **29/08 – Freedom Drive réunion préparatoire ENIL à Gand**

### **09/09 au 12/09 – Strasbourg Freedom Drive**

Une aventure humaine sans égal ! Notre détermination y a été renforcée, notre amour-propre revigoré... Rien sur nous sans nous !

### **17/09 – 24/10 – 25/11 – 11/12 – Réunion du Collectif Handicap Bruxelles**

En présence des avocats de la Ligue des Droits de l'Homme, évaluation des applications de la condamnation et des actions individuelles pouvant être menées.

### **10/10 – Réunion de coordination des coordinateur AWIPH Mons**

Les réunions de coordinateurs sont aujourd'hui décentralisées par Bureaux Régionaux. Notre participation à ces réunions nous a toujours été refusée. La signature de notre convention de collaboration nous a permis malheureusement à titre exceptionnel et un peu par hasard de participer à une telle réunion au BR de Mons. L'intérêt est pourtant bien réel d'échanger en tenant compte des expériences de chacun. Un des motifs invoqués justifiant ce refus est le « secret partagé » dont nous avons déjà dénoncé les dérives en tant qu'atteinte à la vie privée.

### **16/10 – Convention ONU – Bruxelles**

Présentation du cadre méthodologique de la consultation par le Centre pour l'Égalité des Chances portant sur le respect des droits des personnes porteuses de handicap, droits qui sont prévus par la Convention de l'ONU ratifiée par la Belgique en 2009.

### **21/10 – Signature de notre Convention de collaboration – AWIPH Charleroi**

### **06/11 – Cabinet de Mme La Ministre Tillieux Namur**

Réunion du comité de pilotage dans le cadre de l'évaluation de la mise en œuvre de l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 mai 2009 relatif aux conditions d'octroi du budget d'assistance personnelle.

### **18/12 – AWIPH Charleroi**

Réunion de bénéficiaires/synthèse des tables rondes organisées dans les différents bureaux régionaux en présence de Mme Baudine et de représentants du Cabinet et de la DGO5 – services d'aide aux familles.

### **Nombreuses autres rencontres et contacts « informels »**



## **Perspectives**

### **« La personne en situation de handicap, son projet de vie au cœur de notre action »...**

C'est déjà sous ce titre du nouveau contrat de gestion 2012 – 2017 de l'AWIPH que nous avons introduit nos perspectives pour 2013

Au-delà de cette image, ce que nous souhaitons plus que tout c'est que l'on nous laisse effectivement participer aux décisions qui nous concernent !

La signature de notre Convention de Collaboration avec l'AWIPH est porteuse d'espoir.

Fidèles à nos objectifs, comme l'indique ce rapport, nous avons acquis reconnaissance et efficacité à de nombreux niveaux. Mais nous souhaitons surtout souligner tout l'intérêt, la valeur humaine que nous avons pu apporter aux bénéficiaires.

2014 s'annonce sous le signe du changement avec les Élections et le transfert des compétences. À quelle sauce allons-nous être mangés ? Nous allons en tout cas tout faire pour qu'elle soit à notre goût !